

AU FIL DU SAINT OGER



JUILLET 2025

L'Agence Postale Communale, un service utile au cœur du village.

Grâce à l'**Agence Postale Communale**, installée à la **Mairie**, vous bénéficiez des principaux services de La Poste, tout près de chez vous **aux horaires d'ouverture de la Mairie**.

Services postaux

- Affranchissement (lettres et colis ordinaires ou recommandés)
- Vente de produits (timbres à usage courant, enveloppes prêt à poster, emballages Colissimo, à affranchir) Prêt à expédier Chronopost, pack déménagement, enveloppes de réexpédition.
- Dépôt des procurations courrier. Dépôts et retraits d'objets recommandés.

Services financiers

- Retrait d'espèces sur compte courant postal du titulaire dans la limite de 300 € par période de 7 jours.
- Retrait d'espèces sur Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 300 € par période de 7 jours.
- Transmission au bureau de rattachement pour traitement des versements d'espèces sur un compte courant postal, sur un Postépargne ou livret d'épargne.

Utilisez ce service de proximité : pratique, utile et proche de vous !

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves Deyvillois scolarisés sur le périmètre de la CAE doivent s'inscrire sur le site : **BOOJE.FR**
Pour les élèves détenant déjà une « carte simplicités », **conservez là !** Toute demande de duplicata sera facturée 15 euros.

Les élèves âgés de 11 ans et plus, scolarisés à Epinal peuvent bénéficier du remboursement par la commune de l'abonnement scolaire de 99 euros, **en fonction du quotient familial de la famille**. Sur présentation d'un justificatif de paiement, d'un relevé d'identité bancaire, de la carte de transport et d'une attestation de quotient familial qu'il convient d'adresser à la mairie. **QF < 700 € 100% QF de 701€ à 1060€ 75% QF > 1061€ 50%.**

HORAIRES D'ETE

Accueil mairie et agence postale :

Lundi 8h à 10h **Mardi et jeudi** 16h à 18h

Vendredi 10h à 13h **Samedi** 9h à 12h

Médiathèque : fermée le lundi et fermeture du mardi 12 août au samedi 23 août.

Félicitations à tous les jeunes deyvillois qui ont réussi un examen cette année. La municipalité honorerait ceux qui ont obtenu la mention très bien au baccalauréat .

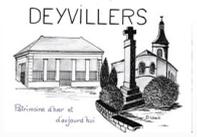
Inscrivez vous en mairie !



La municipalité vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !
Retrouvez l'actualité de la commune sur **Panneaupocket Plus**.

Le coin de la petite et de la grande histoire

Des fruitiers au bord de la route



De mémoire d'anciens Deyvillois, on se souvient des arbres fruitiers qui bordaient la route de grande communication n° 48 (RD 420).

La récolte de ces fruitiers, poires et cerises, était vendue par adjudication dans les locaux de la mairie. Le produit de la vente servait aux travaux d'entretien sur le territoire de la commune. En 1919, la récolte de poires est attribuée à Auguste Bellord d'Épinal. Les villageois ne manquaient pas d'experts dans l'art de la greffe, car les instituteurs initiaient les grands élèves à ce délicat tour de mains. Quiconque s'emparait de manière indue de quelques poires ou cerises était passible d'une amende. Après les années 1960, ces fruitiers ont été abattus, le statut de l'arbre changeant face à la croissance de la circulation routière.

Philippe Picoche

RAPPEL : ATELIERS SOMMEIL

L'ASEPT Lorraine, en partenariat avec la commune de Deyvillers, la CAE et le conseil départemental des Vosges vous invite à un cycle d'ateliers dédiés au sommeil des seniors.

Quatre séances gratuites pour retrouver un sommeil apaisé : les ateliers, animés par le sophrologue Fabien Gérome, mêleront théorie et pratique : étirements doux, exercices de respiration, automassage et relaxation sensorielle.

Dans l'ancien secrétariat de mairie, **les vendredis 19 et 26 septembre et 10 et 17 octobre de 9h30 à 11h30.**

Inscription obligatoire avant le 11 septembre, place limitées. Bulletins d'inscription en mairie.

MESURES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE FORET

Arrêté n° 2025-047

Jusqu'au 30 septembre sont interdits :

- les feux en forêt et à moins de 200 m des bois et forêts
- fumer en forêt,
- **les barbecues en forêt et toute forme de brûlage à l'air libre, écobuage, déchets verts.**



CANICULE, FORTES CHALEURS

Tout l'été, la mairie reste mobilisée pour prévenir des risques en cas de canicule. Les membres de la CASD prennent contact avec les aînés inscrits sur le registre canicule pour s'assurer que tout va bien.

Pour bénéficier de ce dispositif, inscrivez vous en mairie ou par téléphone au : 03.29.34.08.70.

L'inscription est totalement confidentielle et peut être faite par un tiers.

RESTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU

Arrêté sécheresse limitant certains usages de l'eau.

Sont interdits :

- le remplissage des piscines et des bains à remous type spa ou jacuzzi de plus de 1 m3
- le lavage des voitures en dehors des stations de lavage professionnelles
- l'arrosage des pelouses, espaces verts et jardins potagers entre 11h et 18h
- le nettoyage des façades, toitures et autres surfaces

Ces interdictions s'appliquent qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau ou de puits personnels.

La récupération de l'eau de pluie de la toiture des ateliers municipaux permet à la commune d'arroser les parterres de fleurs et jardinières même en période de restriction.

AGENDA

Jeudi 31 juillet : Atelier numérique à la mairie de 9 h à 11h, gratuit et ouvert à tous.

Dimanche 3 août : Vide greniers Centre du village par la société des fêtes.

Dimanche 31 août : Barbecue géant kiosque de la Tuilerie avec DLD.

Samedi 20 septembre : Fête de la soupe kiosque de la Tuilerie avec le Arbres pour la vie.

